

Tarif des douanes (n° 2)

Californie ou du Mexique, et lorsque nous importons leurs fins de récoltes juste au moment où les nôtres parviennent à maturité, notre industrie est incapable de demander des prix meilleurs. Il ne s'agit pas là exactement de dumping, c'est-à-dire d'exportation à des prix inférieurs aux prix pratiqués au pays. Néanmoins les prix de fin de récolte sont inférieurs aux États-Unis au terme de leur saison agricole, juste au moment où les nôtres arrivent sur le marché, ce qui cause bien des ennuis.

Beaucoup d'industries, y compris celle des vergers de la Colombie-Britannique réclament depuis des années la mise en place d'un mécanisme destiné à les protéger quand nos prix sont menacés par l'offre des récoltes du côté américain. On demande l'adoption de ce mécanisme afin que des mesures soient prises sur-le-champ, non pas quatre ou cinq mois plus tard. Il n'est pas nécessaire que ces récoltes soient effectivement importées pour faire baisser nos prix. On n'a simplement qu'à en faire l'offre. Une offre à bas prix porte un coup mortel aux prix de nos produits de la vallée de l'Okanagan ou du Fraser.

Je ne suis pas certain—je l'ai déjà dit—que les coupures tarifaires pour une année—si importantes qu'elles puissent être—déboucheraient sur des prix beaucoup plus bas pour le consommateur. Il s'agit là d'une divergence d'opinion, mais nul ne peut dire ce qui en résultera. Cette politique n'a été annoncée que le 19 février et c'est aujourd'hui que nous étudions le bill. Quant à savoir s'il prévendra une hausse rapide des prix, je ne sais pas. Le ministre fait observer qu'il prévendra une hausse plus rapide des prix, mais nous ne le saurons que lorsque nous examinerons la situation à la fin de l'année.

Les opinions varient quant aux effets de cette mesure, mais tout le monde est d'accord sur le fait que les cinq grands producteurs du pays ne sont pas canadiens. Il fut un temps où ces compagnies d'appartenance étrangère devaient venir au Canada y acheter leurs usines. Des compagnies comme Del Monte, Libby's, Jolly Green Giant et Stokeley-Van Camp devaient venir acheter leurs usines chez nous, mais elles ne sont plus obligées de recourir à ce procédé maintenant. Le tarif sur les conserves a été supprimé, alors qu'est-ce qui empêche ces compagnies de faire passer leur production aux États-Unis? Je ne vois pas comment ces réductions vont remédier au chômage chez nous. On a fait allusion au facteur multiplicateur, mais je pense qu'il s'agira plutôt d'un diviseur. Nous reconnaissons tous, je pense, que le ministre s'efforce de trouver des mesures positives au sujet des prix à la consommation, mais il se peut qu'il se montre plus zélé que prudent. J'espère que ce ne sera pas le cas.

A l'époque de ma jeunesse, il y a déjà quelque temps de cela...

M. Turner (Ottawa-Carleton): Vous êtes encore jeune.

M. Rose: ... je me souviens que dans ma province, en tout cas dans la vallée du Fraser où j'ai grandi et dans celle de l'Okanagan, où j'ai demeuré plus tard, chaque petite ville avait sa grande conserverie de fruits et de légumes. Ces conserveries sont disparues, mais non oubliées. Une des raisons de leur disparition vient peut-être de la rationalisation ou de la tendance au gigantisme. Il faut voyager à bord d'un 747 pour savoir ce qui s'est passé au pays. Les avions qui sillonnent le ciel de notre pays sont plus grands qu'autrefois, mais nous attendons dix fois plus qu'auparavant pour récupérer nos bagages.

La rationalisation s'est faite, mais nous regrettons tous la disparition de ces industries de nos villes. La politique du gouvernement ne protège pas nos industries de trans-

formation et, à cet égard, l'agriculture dans l'ensemble a donné lieu à la situation actuelle. Il va falloir commencer je pense, à aller à rebours de ces politiques. Si le projet de loi sur les prises en charge étrangères avait été adopté il y a une vingtaine ou une trentaine d'années, ces usines de transformation seraient probablement encore au Canada. Si nous ne pouvons pas protéger nos producteurs, il me semble que nous compromettrons notre industrie agricole. Si cela se produit, nous dépendrons entièrement des pays étrangers en ce qui concerne les denrées alimentaires. Cela convient peut-être très bien à certaines personnes, et peut-être cela entraînera-t-il à long terme une diminution du prix des denrées alimentaires, mais j'en doute.

Lorsque notre industrie aura disparu, comment pourrions-nous empêcher les États-Unis de nous dire qu'ils ne peuvent plus nous fournir la quantité de denrées alimentaires nécessaires si nous ne sommes pas prêts à leur fournir de l'eau douce et du combustible? Je sais que cette question préoccupe bien des gens, et dans notre parti, nous sommes très inquiets des conséquences des diminutions de droits de douane prévues à l'annexe B de ce projet de loi. Il me semble important, en tant que représentant d'une circonscription semi-rurale, d'exprimer publiquement mes craintes devant la tendance que nous sommes en train de créer. J'aimerais que le ministre nous assure qu'il envisagera sérieusement des méthodes visant à protéger nos producteurs de la menace de l'importation. Je ne comprends pas pourquoi nous devons procéder à toutes ces formalités chaque fois que la menace existe. Les députés de la région d'Okanagan ont dû passer par là pour protéger le producteur de cerises. Cela s'est produit il y a trois ans pour les fraises et il y a deux ans pour les pommes de terre. Nous devons procéder aux mêmes formalités chaque fois.

Notre parti approuve dans l'ensemble une réduction progressive des droits de douane, mais nous ne voulons pas que cela se fasse au détriment des industries que nous jugeons importantes, des industries nationales essentielles à notre pays. C'est pourquoi nous considérons cette mesure non avec cynicisme ou avec un pressentiment réel, mais dans un certain esprit critique. En terminant, j'aimerais exprimer l'espoir que le ministre continuera de contrôler les conséquences de cette proposition afin que nous puissions protéger et accroître notre production agricole au cours des années à venir.

M. J. R. Ellis (Hastings): Monsieur l'Orateur, parlant au cours de ce débat, je ne fais que répéter partiellement les instances que j'ai présentées depuis ces derniers mois au ministre et autres intéressés. La suppression des droits appliqués au jus d'agrumes ne manquera pas de faire disparaître cette industrie en voie de reconstitution au Canada ainsi que le nombre relativement important d'emplois qu'elle offre. Cette industrie avait été créée pour fournir aux consommateurs canadiens des jus d'agrumes moins coûteux. Le problème est relativement simple. Avant la présentation de cette mesure, un droit d'importation de 5 p. 100 était appliqué aux jus de fruits prêts à consommer. Un droit analogue était également appliqué aux concentrés importés par les fabricants canadiens en vue de la fabrication de jus de fruits au Canada. Pour la transformation de ces concentrés, cette industrie emploie une main-d'œuvre assez importante, achète des étiquettes, des contenants et des conditionnements au Canada et utilise les transports canadiens. Normalement, tous ces éléments proviennent de l'étranger et, dans la plupart des cas, de Floride.